

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE

PROCÈS VERBAL

Date : Heure : Lieu :	2023-01-25	Présidence :	Joline Lévesque
	19h à 20h30	Secrétaire :	Judith Robitaille
	Salle de classe École du Soleil-Levant	Membres :	
	<input type="checkbox"/> Gabriel Bessette, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Lyne Barbeau, resp. service de garde	
	<input checked="" type="checkbox"/> Joline Lévesque, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Marie-Anne Tanné, enseignante	
	<input checked="" type="checkbox"/> Étienne Desmarais, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Caroline Tanguay, enseignante (<i>rep. Fondation</i>)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Judith Robitaille, parent	<input type="checkbox"/> Jean-Philippe Pineault-Montmigny, rep. employés de soutien	
	<input checked="" type="checkbox"/> Danièle Charest, directrice		
		Invités :	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
1.	Ouverture de la séance et vérification du quorum	Après vérification du quorum, Joline Lévesque débute à 19h.		
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour du 2023-01-25	Joline Lévesque fait la lecture de l'ordre du jour. Caroline Tanguay propose et Étienne Desmarais seconde l'adoption de l'ordre du jour.	CÉ 22-23-07	
3.	Adoption du procès-verbal du 2022-10-19	Joline Lévesque invite les membres du CÉ à partager leurs commentaires, s'il y a lieu, à propos du dernier PV. Joline Lévesque propose et Judith Robitaille appuie l'adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022.	CÉ 22-23-08	
4.	Suivi au procès-verbal du 2022-10-19	Les points de suivis sont à l'ordre du jour de la séance.		

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
5.	Mot de la direction	Danièle Charest informe les membres du CÉ qu'elle prendra sa retraite en mars 2023. Les parents de l'école seront avisés par courriel cette semaine. Les démarches sont en cours pour déterminer la personne qui occupera ses fonctions.		
6.	Point d'information – Service de garde	Lyne Barbeau nous partage les informations suivantes : 53 élèves réguliers au début de l'année, stabilisé à 51 maintenant Pas beaucoup de changements réguliers 1 jour / 2 jours La facturation se passe bien		
7.	Activités éducatives	Caroline Tanguay présente les activités éducatives qui se sont ajoutées pour son groupe : <ul style="list-style-type: none"> • Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke (moment déplacé) • Déjeuner au restaurant • Funtropolis Joline Lévesque propose d'approuver la tenue des activités. Approuvé à l'unanimité.	CÉ 22-23-09	
8.	Présence d'animaux à l'école	Danièle Charest fait part de ses constats concernant la présence d'animaux à l'école (p.ex. chat dans la classe de Caroline, chien Mira en socialisation avec Maryse et Rosalie, etc) : <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'animaux est apaisante, tant pour les élèves (tous) que les enseignants - Il est toujours vérifié que l'animal est hypoallergène - Lorsque pertinent, les parents sont consultés Il est souhaité de poursuivre la présence d'animaux à l'école, avec l'accord du CÉ. Judith Robitaille propose de le faire, approuvé à l'unanimité	CÉ 22-23-10	
9.	Adoption des mesures dédiées	Danièle Charest présente la répartition du budget et des activités en lien avec les mesures dédiées. Elle explique ses décisions et répond aux questions des membres du CÉ Étienne Desmarais propose et Joline Lévesque seconde l'adoption des mesures dédiées.	CÉ 22-23-11	
10.	Adoption budget 2022-23	Danièle Charest présente le budget élaboré pour 2022-23.		

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
		<p>Les différents codes budgétaires sont présentés. La diminution du budget en lien avec un changement non-anticipé de l'IMSE (Indice de milieu socio-économique) est également expliquée.</p> <p>Déficit l'an dernier : 13127\$, sera résorbé en partie par le CSRS Restera 6600\$ à résorber l'an prochain (mais possiblement cette année) Le budget est équilibré pour cette année.</p> <p>Caroline Tanguay propose et Mariane Tanné appuie l'adoption du budget 2022-23 tel que présenté.</p>	CÉ 22-23-12	
11.	Utilisation des fonds propres	<p>Danièle Charest suggère qu'une partie des fonds propres (5000\$) soit octroyée à amortir la perte de budget en lien avec le changement de l'IMSE. Ce montant sera ajouté au budget de l'école.</p> <p>Judith Robitaille propose et Joline Lévesque appuie l'adoption de cette proposition.</p>	CÉ 22-23-13	
12.	Utilisation de la mesure d'aide aux parents	<p>Danièle Charest suggère d'octroyer les 1500 \$ de la mesure « Aide aux parents » dans la mesure 15025 « Seuil minimal de service » (soutien direct à l'élève). Cette aide directe à l'élève provoque un effet domino aidant pour les parents.</p> <p>Joline Lévesque propose et Caroline Tanguay appuie l'adoption de cette proposition.</p>	CÉ 22-23-14	
13.	Utilisation du budget de fonctionnement du conseil d'établissement	<p>Les membres du CÉ discutent de l'utilisation du budget de fonctionnement attribué au CÉ (235\$).</p> <p>Étienne Desmarais propose que ce montant serve à financer une partie des activités organisées pour les finissants. Adopté à l'unanimité.</p>	CÉ 22-23-15	
14.	Bons coups de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités spéciales ciblées et animées par différents membres du personnel • Le spectacle de musique qui aura lieu un peu plus tôt cette année, le 30 mars • Antonio qui a été accepté au programme de formation pour devenir officiellement un chien Mira • Les blocs plein-air organisés en éducation physique 		

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
		<ul style="list-style-type: none"> • L'implication de toute l'équipe-école pour les activités du calendrier de l'Avent, incluant des visites dans des résidences pour personnes âgées et au CRDI • Les résultats des élèves en mathématiques : augmentation de 15 points dans les résultats finaux des élèves de l'école l'an dernier. 		
15.	Points d'information : <ol style="list-style-type: none"> 1. Présidence 2. Direction 3. Délégué à la Fondation 4. Enseignants 5. Personnel non-enseignants 6. Délégué au comité de parents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présidence : nil 2. Direction : voir plus haut 3. Déléguée à la Fondation : rencontre semaine prochaine. Organisation possible d'une soirée multiculturelle. 4. Enseignants : comité pédagogique sur l'approche de l'enseignement du vocabulaire 5. Personnel non-enseignants : nil 6. Délégué au comité de parents : nil 		
16.	Correspondance	Nil		
17.	Questions du public	Nil		
18.	Date de la prochaine rencontre	22 février 2023		
19.	Levée de l'assemblée	Joline Lévesque propose et Judith Robitaille seconde la levée de l'assemblée à 20h47.	CÉ 22-23-16	

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex. : budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. Elle sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.



APPROUVER

OUI

NON

« Approuver » veut dire **donner son accord**.

Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées des parents.



Repéré à : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_4_Verbes-utilises.pdf?1605627622,
21 février 2023